REUNION DU CONSEIL ECONOMIQUE DU GROUPEMENT DES PAROISSES DE PONT D'AIN

Le 03/10/2018 à Pont d'Ain

Présents : Père Adrien

Henri de Boissieu, Varambon — Monique Capitan, comptabilité

Renato Collino, Poncin — Pascal Ravaux, Neuville/Ain

Violette Revaud, Jujurieux — Philippe Treff,,référent paroissial immobilier (invité)

Absents : Colette Arpin, Challes — Danièle Dubreuil, Cerdon

Georges Picod, Pont d'Ain — Maurice Badoux, Priay

Ouverture de la séance à 20h par un temps de Prière du Père Adrien invoquant l'Esprit Saint pour cette nouvelle année pastorale.

En préambule, le Père Adrien fait part d'une demande du diocèse : qu' un inventaire du mobilier soit réalisé dans les cures afin de bien distinguer l'appartenance des divers objets entre les prêtres et la paroisse. Monique Capitan accepte de s'en occuper pour Pont d'Ain.

La parole est donnée à Philippe Treff devant s'absenter en cours de séance.

Philippe Treff se présente auprès du Père Adrien et fait un point rapide de l'immobilier de la paroisse :

- trois appartements loués à Pont d'Ain, St Martin du Mont, Jujurieux.

- un local loué par une coiffeuse à Jujurieux.

- trois salles paroissiales : Poncin (très bon état), Pont d'Ain (état moyen, rénovée cet été par des jeunes migrants sous la houlette de Violette et Henri que nous remercions vivement), St Jean le Vieux (bientôt aux normes de personnes handicapées).

- location d'une salle communale à Druillat qui en fait est utilisée aussi par d'autres associations sans répercutions des coûts d'électricité. Le conseil décide avec l'aval du Père Adrien de résilier le contrat de location de celle-ci au 31 décembre. Philippe Treff se charge de faire le courrier en AR de résiliation dans les délais légaux.

Philippe Treff aborde le sujet de la mutualisation des achats : électricité, gaz, fioul, électricité, téléphonie , entretien divers, cierges et autres. Réflexion et mise en application début 2019.

Lecture du compte rendu précédent et retours sur quelques points évoqués :

- Denier de l'Église : explication au Père Adrien de la décision du conseil de ne plus pratiquer la distribution des enveloppes du Denier et de la mise en place d'une commission de suivi dont Henri de Boissieu accepte d'être le moteur. Prochaine réunion des membres le lundi 22/10/2018 à 20 h à la salle de catéchisme de St Jean le Vieux.

- Oratoire de Pont d'Ain : ventilation en panne, nécessite l'intervention d'un professionnel pour une installation plus efficace et performante. Monique Capitan se charge des demandes de devis.

- Orgue de St Martin du Mont : réparé ; montant de la facture 280 euros.

- Rapprochement des comptabilités du groupement paroissial : opération en cours ; Renato Collino en charge de la comptabilité demande une personne pour le seconder et sollicite une formation approfondie sur le nouveau logiciel.

Points divers :

- Le père Adrien nous fait part que l'évêché a scindé les biens de l'Église en deux catégories : les biens pastoraux et les biens de rapport (rendement minimum 2,5).

Il nous rappelle que l'organisation de manifestations au sein de nos églises ne doit pas faire l'objet d'une billetterie mais d'une participation *via* une quête.

Renato Collino fait remarquer que cette volonté est surprenante puisque le tarif d'entrée est demandé et mentionné sur le contrat proposé par le diocèse lors de chaque manifestation (cf. pièce jointe au compte-rendu).

- Les lave-vaisselle et lave-linge de la cure de Pont d'Ain sont en panne : Monique Capitan contacte Ecojunior pour intervention.

- Le père Adrien nous indique que nos trois prêtres résideront en alternance pendant des périodes de trois jours à la cure de St Jean le Vieux afin de mieux appréhender les besoins de l'ensemble des paroissiens.

- L'entrée de la location de Pont d'Ain est très sale. Le Père Adrien demande l'intervention de la femme de ménage. Henri de Boissieu suggère d'intégrer ces frais de nettoyage dans les charges du loyer.

- Il faudrait peut-être envisager de mettre une rampe à l'entrée de la cure pour faciliter l'accès aux personnes âgées

- Le père Adrien propose une rencontre par trimestre d'année pastorale. Le conseil valide les dates suivantes : 15/01/2019, 02/04/2019 et 11/06/2019 à 20 h à la cure de Pont d'Ain.

Clôture de la séance par le Père Adrien avec un temps de prière et une bénédiction.

NB : prochain conseil le mardi 15/01/2019 à 20h .

Monsieur le curé secrétaire membre du conseil